

HENRIMAN FORMATION

CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT

RECUEILLIR LES AVIS DE NOS PARTENAIRES POUR S'AMELIORER



Henriman a tenu son troisième conseil de perfectionnement !

Le Conseil se tient 1 fois par an et rassemble la direction, des membres d'Henriman (équipe pédagogique mais aussi administrative), des représentants des délégués des alternants et aussi des gérants ou tuteurs des entreprises partenaires.

Le Conseil de perfectionnement constitue une obligation légale pour les CFA.

Il permet de recueillir les avis de nos entreprises partenaires afin d'améliorer nos offres de formation.

Nos chiffres

90.1% d'obtention des certifications sur présentation à l'épreuve finale

165

apprenants

4.77/5 : Note moyenne attribuée à la formation par les répondants
(taux de retour des enquêtes 95.5%)



10.8% de ruptures sèches

88.6% d'insertion dans l'emploi

(taux de retour des enquêtes : 48%)

Pour la promotion 2021-2022 le Conseil félicite ceux qui ont obtenu leur certification.

Le Conseil recommande :

- De développer les séances de formations à distance ;
- Aménager l'espace de pause des alternants
- Utiliser de nouveaux supports et outils pédagogiques
- Mettre en place un événement collectif pour la remise des diplômes
- Favoriser les entreprises qui répondent favorablement à la législation du permis de former ;
- Mettre en place des rencontres avec les professionnels du secteur



Henriman s'engage :

- Renforcer les événements pédagogiques pour toutes les formations
- Mettre en place de nouvelles plateformes pédagogiques comme Canva ou Génially
- Mettre à disposition un parc informatique pour les alternants ne disposant pas de PC ou autre appareil numérique.
- Développer la multimodalité ;
- Mettre en place en fin de parcours un job dating avec les professionnels de la branche ;
- Développer les engagements RSE du CFA,



Le rythme de l'alternance est idéal et facilite l'apprentissage des compétences au centre et en entreprise »